

Les Mines J.A.G. Ltée

**États financiers consolidés
aux 31 décembre 2014 et 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés du résultat global	6
États consolidés des variations des capitaux propres	7
États consolidés des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	10 - 36

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Les Mines J.A.G. Ltée

Raymond Chabot Grant Thornton LLP

Place du Québec
888 3rd Avenue
Val-d'Or, Québec J9P 5E6

Telephone: 819-825-6226
Fax: 819-825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Les Mines J.A.G. Ltée, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Les Mines J.A.G. Ltée aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Val-d'Or
Le 29 avril 2015

Les Mines J.A.G. Ltée
États consolidés de la situation financière
En dollars canadiens

	Notes	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
ACTIF			
Courant			
Encaisse	8	-	184 833
Taxes de vente à recevoir		4 203	3 991
Crédits d'impôt à recevoir		8 677	67 078
Frais payés d'avance		4 508	8 272
		<u>17 388</u>	<u>264 174</u>
Non courant			
Terrain, au coût		345	345
Actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	9	2 231 394	4 806 234
Total de l'actif		<u>2 249 127</u>	<u>5 070 753</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Mines J.A.G. Ltée
États consolidés de la situation financière
En dollars canadiens

	Notes	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
PASSIF			
Courant			
Découvert bancaire		5 044	-
Emprunt bancaire	10	33 527	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11	539 868	457 095
Billet à payer à un dirigeant, 5 %, à demande		140 000	140 000
Billet à payer à une société contrôlée par un dirigeant, 5 %, à demande		140 000	140 000
Total du passif		858 439	737 095
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	12.1	14 950 647	14 950 647
Surplus d'apport		1 646 619	1 517 719
Résultats non distribués		(14 968 716)	(12 837 177)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		1 628 550	3 631 189
Participation ne donnant pas le contrôle		(237 862)	702 469
		1 390 688	4 333 658
Total du passif et des capitaux propres		2 249 127	5 070 753

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(s) Pierre Gévry
Président

(s) Yvon Boisselle
Administrateur

Les Mines J.A.G. Ltée**États consolidés du résultat global**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

En dollars canadiens

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
		\$	\$
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	13.1	141 088	192 273
Frais de consultants		4 600	23 900
Services professionnels		94 517	99 763
Radiation d'une propriété pétrolière et gazière		-	413 463
Dévaluation des propriétés pétrolières et gazières		2 700 053	-
Autres charges		81 768	85 278
Perte opérationnelle		3 022 026	814 677
Variation de la juste valeur des actions cotées		-	(22 568)
Intérêts sur les billets à payer		14 000	14 901
Produits d'intérêts		-	(630)
Perte avant impôt		3 036 026	806 380
Impôts différés		-	(147 857)
Perte nette et résultat global total de l'exercice		3 036 026	658 523
Perte nette et résultat global total attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle		940 331	170 055
Perte nette et résultat global total attribuable aux propriétaires de la société mère		2 095 695	488 468
Résultat par action			
Perte nette de base et diluée par action	15	(0,03)	(0,01)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Mines J.A.G. Ltée
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013
En dollars canadiens

	Notes	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total attribuable aux propriétaires de la société mère \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2013		14 950 647	1 517 719	(12 837 177)	3 631 189	702 469	4 333 658
Ajustement de la modification des bons de souscription	12.2	-	34 300	(34 300)	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	13.2	-	94 600	-	94 600	-	94 600
Frais d'émission d'unités		-	-	(1 544)	(1 544)	-	(1 544)
Perte nette et résultat global de l'exercice		-	-	(2 095 655)	(2 095 695)	(940 331)	(3 036 026)
Solde au 31 décembre 2014		<u>14 950 647</u>	<u>1 646 619</u>	<u>(14 968 716)</u>	<u>1 628 550</u>	<u>(237 862)</u>	<u>1 390 688</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Mines J.A.G. Ltée**États consolidés des variations des capitaux propres**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

En dollars canadiens

	Notes	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total attribuable aux propriétaires de la société mère \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2012		14 609 647	1 323 759	(12 261 931)	3 671 475	754 074	4 425 549
Unités émises	12.1	341 000	14 000	-	355 000	-	355 000
Actions émises dans le cadre d'un placement privé de la filiale	7	-	-	-	-	90 000	90 000
Modification de la participation dans la filiale	7	-	-	(28 450)	(28 450)	28 450	-
Ajustement de la modification des bons de souscription	12.2	-	54 740	(54 740)	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	13.2	-	125 220	-	125 220	-	125 220
Frais d'émission d'unités		-	-	(3 588)	(3 588)	-	(3 588)
Perte nette et résultat global de l'exercice		-	-	(488 468)	(488 468)	(170 055)	(658 523)
Solde au 31 décembre 2013		<u>14 950 647</u>	<u>1 517 719</u>	<u>(12 837 177)</u>	<u>3 631 189</u>	<u>702 469</u>	<u>4 333 658</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Mines J.A.G. Ltée**États consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

En dollars canadiens

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette de l'exercice	(3 036 026)	(658 523)
Ajustements :		
Paielements fondés sur des actions	94 600	125 220
Variation de la juste valeur des actions cotées	-	(22 568)
Radiation d'une propriété pétrolière et gazière	-	413 463
Dévaluation des propriétés pétrolières et gazières	2 700 053	-
Impôts différés	-	(147 857)
Variation nette du fonds de roulement	86 325	(9 804)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(155 048)	(300 069)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession d'actions cotées	-	30 234
Crédits d'impôt reçus	57 972	101 419
Disposition d'actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	50 000	-
Ajouts aux actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	(174 784)	(613 503)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(66 812)	(481 850)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	33 527	-
Émission d'unités dans le cadre de placements privés	-	355 000
Participation ne donnant pas le contrôle	-	90 000
Frais d'émission d'unités	(1 544)	(3 588)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	31 983	441 412
Variation nette de l'encaisse	(189 877)	(340 507)
Encaisse au début de l'exercice	184 833	525 340
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice	(5 044)	184 833
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus	-	630

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 17.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les Mines J.A.G. Ltée et sa filiale Olitra inc. (ci-après la «Société») se spécialisent dans l'exploration, la prospection et l'évaluation de sites miniers, pétroliers et gaziers situés au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux, de pétrole ou de gaz économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2014, la Société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 14 968 716 \$ (12 837 177 \$ au 31 décembre 2013) ainsi qu'un fonds de roulement négatif. Les liquidités actuelles de la Société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et de prospection de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières, pétrolières et gazières et du soutien des fournisseurs et des créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les Mines J.A.G. Ltée est la société mère ultime.

Les Mines J.A.G. Ltée est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 620, rue St-Jacques, bureau 110, Montréal, Québec, H3C 1C7. Les actions de Les Mines J.A.G. Ltée sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

Les états financiers consolidés de la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2014 (y compris les états comparatifs) ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 avril 2015.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur

Un certain nombre de normes nouvelles et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. L'information sur la nouvelle norme significative pour la Société est présentée ci-dessous :

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.1 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur (suite)

IFRIC 21 *Droit ou taxes*

IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement comptable des droits ou des taxes conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation définit les droits ou les taxes comme un déboursé provenant d'une entité imposée par un gouvernement conformément au cadre législatif et confirme qu'une entité doit comptabiliser un passif pour des droits ou des taxes uniquement lorsque l'événement générateur de droits ou de taxes spécifiés dans le cadre législatif se produit. IFRIC 21 a été appliqué rétrospectivement et son application n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour les périodes présentées.

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations ainsi que les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 9 *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, lequel remplace l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

5.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

5.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère et de sa filiale.

5.3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la société mère et de sa filiale Olitra inc. jusqu'au 31 décembre 2014. La société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale. La filiale est détenue à 66 % (66 % au 31 décembre 2013) par la société mère. La date de présentation de l'information financière annuelle de cette filiale est le 31 décembre.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.3 Principes de consolidation (suite)

Toutes les transactions et tous les soldes entre la société mère et sa filiale sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits latents et les pertes latentes sur les transactions réalisées entre la société mère et sa filiale. Lorsque les pertes latentes sur la vente d'actifs intragroupe sont renversées aux fins de la consolidation, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation d'un point de vue de la Société. Les montants présentés dans les états financiers de la filiale ont été rajustés au besoin de manière à ce qu'ils respectent les méthodes comptables adoptées par la Société.

5.4 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie «prêts et créances» au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés, le cas échéant, dans les charges financières ou les produits d'intérêts.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. L'encaisse fait partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Classement et évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent le découvert bancaire, l'emprunt bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des salaires et charges au titre du personnel), le billet à payer à un dirigeant et le billet à payer à une société contrôlée par un dirigeant.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.4 Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation ultérieure des passifs financiers (suite)

Les charges d'intérêt sont présentées dans les charges financières ou les intérêts sur les billets à payer, le cas échéant.

5.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie «A» de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie «A» en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie «A» de la société mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie «A» en circulation, des effets de toutes les actions de catégorie «A» potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions de catégorie «A» potentielles dilutives ont été converties en actions de catégorie «A» au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions de catégorie «A» potentielles si elle est ultérieure.

5.6 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration et de prospection admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et de prospection engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

5.7 Dépenses d'exploration, de prospection et d'évaluation et actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation

Les dépenses d'exploration, de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux, de pétrole et de gaz avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration, de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration, de prospection et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, pétroliers et gaziers et les dépenses liées à l'exploration, à la prospection et à l'évaluation des propriétés minières, pétrolières et gazières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration, à la prospection et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale, pétrolière ou gazière.

Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration, de prospection et d'évaluation, propriété par propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale, pétrolière ou gazière soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration, de prospection et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière, pétrolière ou gazière n'était pas assurée ou si la propriété minière, pétrolière ou gazière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 5.9), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.7 Dépenses d'exploration, de prospection et d'évaluation et actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation (suite)

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale, pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation liés à la propriété minière, pétrolière ou gazière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers, pétroliers et gaziers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 5.9), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale, pétrolière ou gazière n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières, pétrolières et gazières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières, pétrolières et gazières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'options

Lors de cessions d'intérêts relativement à des conventions d'options, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration, de prospection et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation en résultat net.

5.8 Terrain

Le terrain est comptabilisé au coût. Puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie, il n'est pas amorti.

Les coûts d'entretien courants du terrain sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

La valeur comptable du terrain est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation du terrain est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

5.9 Dépréciation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation et du terrain

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indications de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.9 Dépréciation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation et du terrain (suite)

- aucune dépense d'exploration, de prospection et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale, pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation liés à la propriété minière, pétrolière et gazière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

5.10 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière, pétrolière ou gazière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit fiable.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y avait aucune provision de comptabilisée.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la Société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que IAS 12 *Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires au goodwill ou aux placements dans des filiales.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit aux déductions aux dépenses liées aux activités d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé à son droit aux déductions fiscales (ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales), un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière diffère de leur base fiscale.

5.12 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons antérieurement comptabilisés au poste de Surplus d'apport.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

La juste valeur des bons de souscription prolongés est déterminée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.12 Capitaux propres (suite)

Placements accreditifs

L'émission d'unités accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accreditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée, le cas échéant, dans les autres créditeurs à l'état consolidé de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accreditives sont répartis entre les actions, les bons de souscriptions et les autres créditeurs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission et le montant résiduel est alloué aux autres créditeurs. La juste valeur des bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes.

Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé (ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales), le montant comptabilisé aux autres créditeurs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription ainsi que la valeur des bons de souscription prolongés déterminés selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque ces options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération et la valeur correspondante sont transférés dans le capital-action.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués, les frais d'émission d'unités, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission d'unités, les modifications de la participation dans la filiale ainsi que la valeur des bons de souscription prolongés.

5.13 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés-clés et fournisseurs de service qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services rendus en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie au cours de la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.14 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il y a un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration, de la prospection et de l'évaluation des ressources minérales, pétrolières et gazières.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

6.1 Jugements significatifs de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir la note 5.11).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration, de prospection et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

Dépréciation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations (voir note 5.9).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation (suite)

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration, de prospection et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 9 pour l'analyse des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation.

Les propriétés minières Belleterre, Malartic, Seigneurie de Beauharnois et Saint-Robert n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés, étant donné qu'elle a des travaux excédentaires sur chacune de celles-ci. De plus, les claims n'expireront pas dans un proche avenir, des travaux significatifs ont été effectués au cours des trois dernières années sur les propriétés importantes et des résultats prometteurs ont été obtenus sur ces dernières.

La dévaluation des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation imputée en résultat net s'élève à 2 700 053 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (radiation de 413 463 \$ au 31 décembre 2013). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 5.6).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (voir note 21).

7. PARTICIPATION DANS LA FILIALE

La société mère détient une participation de 66 % (66 % au 31 décembre 2013) des capitaux propres et des droits de vote de Olitra inc., sa filiale. Les montants regroupés de la filiale se résument comme suit :

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Actif courant	2 795	3 772
Actif non courant	-	2 698 622
Passif courant	888 994	841 226
Perte nette et résultat global total	(2 747 096)	(513 429)

En mars 2013, la filiale a conclu un financement privé pour un montant total de 90 000 \$ et a émis 900 000 actions ordinaires. Cette émission a eu pour effet de modifier la participation dans la filiale d'un montant total de 28 450 \$, comptabilisé en augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle.

8. ENCAISSE

Le solde du montant de financement accréditif non dépensé est nul au 31 décembre 2014 (94 500 \$ au 31 décembre 2013). La Société doit consacrer ces fonds à l'exploration des propriétés minières, pétrolières et gazières.

9. ACTIFS D'EXPLORATION, DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1er janvier 2014 \$	Dépenses \$	Disposition \$	Dévaluation \$	Crédits à l'exploration \$	Solde au 31 décembre 2014 \$
Propriétés minières						
Belleterre						
Droits miniers	3 338	336	-	-	-	3 674
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 590 832	89 538	-	-	259	1 680 629
	<u>1 594 170</u>	<u>89 874</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>259</u>	<u>1 684 303</u>
Malartic						
Droits miniers	1 656	331	-	-	-	1 987
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 409	-	-	-	-	1 409
	<u>3 065</u>	<u>331</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 396</u>
Seigneurie de Beauharnois						
Droits miniers	962	657	-	-	-	1 619
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1	-	-	-	-	1
	<u>963</u>	<u>657</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 620</u>
Saint-Robert						
Droits miniers	911	383	-	-	-	1 294
Dépenses d'exploration et d'évaluation	535 892	4 608	-	-	281	540 781
	<u>536 803</u>	<u>4 991</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>281</u>	<u>542 075</u>
Total propriétés minières	<u>2 135 001</u>	<u>95 853</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>540</u>	<u>2 231 394</u>

9. ACTIFS D'EXPLORATION, DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1er janvier 2014 \$	Dépenses \$	Disposition \$	Dévaluation \$	Crédits à l'exploration \$	Solde au 31 décembre 2014 \$
Propriétés pétrolières et gazières						
Lac St-Jean						
Droits pétroliers et gaziers	253 432	20 351	(13 844)	(259 939)	-	-
Dépenses de prospection et d'évaluation	616 217	223	-	(616 403)	(37)	-
	<u>869 649</u>	<u>20 574</u>	<u>(13 844)</u>	<u>(876 342)</u>	<u>(37)</u>	<u>-</u>
Témiscouata						
Droits pétroliers et gaziers	448 251	44 574	(29 906)	(462 919)	-	-
Dépenses de prospection et d'évaluation	1 245 978	(103)	-	(1 245 801)	(74)	-
	<u>1 694 229</u>	<u>44 471</u>	<u>(29 906)</u>	<u>(1 708 720)</u>	<u>(74)</u>	<u>-</u>
Pohénégamook						
Droits pétroliers et gaziers	40 088	13 346	(6 250)	(47 184)	-	-
Dépenses de prospection et d'évaluation	67 267	540	-	(67 807)	-	-
	<u>107 355</u>	<u>13 886</u>	<u>(6 250)</u>	<u>(114 991)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total propriétés pétrolières et gazières	<u>2 671 233</u>	<u>78 931</u>	<u>(50 000)</u>	<u>(2 750 053)</u>	<u>(111)</u>	<u>-</u>
Total des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	<u>4 806 234</u>	<u>174 784</u>	<u>(50 000)</u>	<u>(2 700 053)</u>	<u>429</u>	<u>2 231 394</u>

9. ACTIFS D'EXPLORATION, DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1er janvier 2013 \$	Dépenses \$	Radiation \$	Crédits à l'exploration \$	Solde au 31 décembre 2013 \$
Propriétés minières					
Belleterre					
Droits miniers	2 145	1 193	-	-	3 338
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 411 384	211 607	-	(32 159)	1 590 832
	<u>1 413 529</u>	<u>212 800</u>	<u>-</u>	<u>(32 159)</u>	<u>1 594 170</u>
Malartic					
Droits miniers	1 005	651	-	-	1 656
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 409	-	-	-	1 409
	<u>2 414</u>	<u>651</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 065</u>
Seigneurie de Beauharnois					
Droits miniers	637	325	-	-	962
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1	-	-	-	1
	<u>638</u>	<u>325</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>963</u>
Saint-Robert					
Droits miniers	531	380	-	-	911
Dépenses d'exploration et d'évaluation	345 020	225 711	-	(34 839)	535 892
	<u>345 551</u>	<u>226 091</u>	<u>-</u>	<u>(34 839)</u>	<u>536 803</u>
Total propriétés minières	<u>1 762 132</u>	<u>439 867</u>	<u>-</u>	<u>(66 998)</u>	<u>2 135 001</u>

9. ACTIFS D'EXPLORATION, DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1er janvier 2013 \$	Dépenses \$	Radiation \$	Crédits à l'exploration \$	Solde au 31 décembre 2013 \$
Propriétés pétrolières et gazières					
Lac St-Jean					
Droits pétroliers et gaziers	233 081	20 351	-	-	253 432
Dépenses de prospection et d'évaluation	615 826	407	-	(16)	616 217
	<u>848 907</u>	<u>20 758</u>	<u>-</u>	<u>(16)</u>	<u>869 649</u>
Charlevoix					
Droits pétroliers et gaziers	134 159	-	(134 159)	-	-
Dépenses de prospection et d'évaluation	279 304	-	(279 304)	-	-
	<u>413 463</u>	<u>-</u>	<u>(413 463)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Témiscouata					
Droits pétroliers et gaziers	403 677	44 574	-	-	448 251
Dépenses de prospection et d'évaluation	1 245 016	1 003	-	(41)	1 245 978
	<u>1 648 693</u>	<u>45 577</u>	<u>-</u>	<u>(41)</u>	<u>1 694 229</u>
Pohénégamook					
Droits pétroliers et gaziers	26 742	13 346	-	-	40 088
Dépenses de prospection et d'évaluation	66 840	450	-	(23)	67 267
	<u>93 582</u>	<u>13 796</u>	<u>-</u>	<u>(23)</u>	<u>107 355</u>
Total propriétés pétrolières et gazières	<u>3 004 645</u>	<u>80 131</u>	<u>(413 463)</u>	<u>(80)</u>	<u>2 671 233</u>
Total des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	<u>4 766 777</u>	<u>519 998</u>	<u>(413 463)</u>	<u>(67 078)</u>	<u>4 806 234</u>

Toutes les dévaluations et les radiations sont présentées en résultat net dans le poste Dévaluation des propriétés pétrolières et gazières ou Radiation d'une propriété pétrolière et gazière. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a dévalué les droits pétroliers et gaziers et les dépenses de prospection et d'évaluation des propriétés pétrolières et gazières suite au manque de travaux au cours des trois derniers exercices (radiation de Charlevoix en 2013, suite au non-renouvellement des permis de recherche de pétrole et de gaz naturel).

9. ACTIFS D'EXPLORATION, DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriétés minières

a) Malartic

La Société détient 100 % de la propriété Malartic, qui est composée de 24 claims miniers dont 18 claims sont assujettis à une redevance de 1,5 % sur le montant net reçu de l'affinage de tout minerai extrait de ces claims. Les autres claims sont assujettis à une redevance de 10 % sur les profits nets résultant de l'exploitation commerciale de ces claims.

b) Seigneurie de Beauharnois

Conformément à une entente datée du 14 février 2002, la Société a octroyé à Antoro une option lui permettant d'acquérir 100 % des intérêts dans la propriété Seigneurie de Beauharnois qu'elle détient à 50 %. Afin de se prévaloir de cette option, le cessionnaire doit respecter les conditions suivantes :

- Émettre 125 000 actions à la Société, engager 100 000 \$ en travaux d'exploration dans les douze mois suivant la date de l'entente et préparer un plan d'affaires afin de gagner un intérêt de 10 % dans la propriété (conditions respectées);
- Émettre 125 000 actions additionnelles à la Société et engager 150 000 \$ en travaux d'exploration afin de gagner un intérêt supplémentaire de 20 % dans la propriété (conditions respectées);
- Émettre 250 000 actions additionnelles à la Société et l'intérêt de 30 % dans la propriété, acquis lors des deux premières étapes, est devenu permanent et la participation de la Société a été réduite à 35 % (condition respectée);
- Le cessionnaire se méritera un intérêt additionnel de 20 % en finançant une étude de faisabilité jusqu'à concurrence de 250 000 \$ (condition non respectée);

Le cessionnaire pourra acheter le solde de 50 % de la participation des cédants dans la propriété en versant une somme supplémentaire de 1 000 000 \$ au comptant plus une redevance de 2 % des revenus bruts d'exploitation. Cette option finale sera accordée au cessionnaire 90 jours après avoir gagné un intérêt de 50 % dans la propriété.

c) Autres

D'autres propriétés de la Société sont assujetties à des redevances variant de 1 % à 3 % de toute production vendue provenant de certains claims.

d) Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel

La Société détient 13 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel du Ministère des Ressources Naturelles portant sur une superficie totale de 263 309 hectares dans trois régions du Québec.

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 100 000 \$ (50 000 \$ au 31 décembre 2013) portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % (5,5 %; 5,5 % au 31 décembre 2013). L'emprunt bancaire autorisé est renouvelable annuellement en mai.

11. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Dettes fournisseurs	453 718	367 183
Dû à des sociétés liées ^(a)	86 150	89 912
	<u>539 868</u>	<u>457 095</u>

^(a) Les transactions avec les sociétés liées sont décrites à la note 18.

12. CAPITAUX PROPRES

12.1 Capital-actions

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions de catégorie «A» créées en nombre illimité, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions privilégiées, avec dividende qui sera déterminé par le conseil d'administration, ce dividende pourra être fixe, variable, cumulatif ou non cumulatif et comporter tout autre privilège que le conseil d'administration pourra accorder à l'émission, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société pour le montant versé, sans valeur nominale. À ce jour, aucune action de cette catégorie n'est émise.

Les variations dans les actions de catégorie «A» se détaillent comme suit :

	Nombre	Montant \$
Actions de catégorie «A» émises et entièrement libérées au 1 ^{er} janvier 2013	56 316 419	14 609 647
Placement privé (A)	5 000 000	250 000
Total des actions de catégorie «A» émises et entièrement libérées au 31 décembre 2013	<u>61 316 419</u>	<u>14 859 647</u>
Actions de catégorie «A» à émettre		
Placement privé (B)	1 400 000	91 000
Total des actions de catégorie «A» au 31 décembre 2013 et total des actions de catégorie «A» émises et entièrement libérées au 31 décembre 2014	<u>62 716 419</u>	<u>14 950 647</u>

(A) En décembre 2013, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 250 000 \$ et a émis 5 000 000 actions de catégorie «A» et 2 500 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions de catégorie «A» à un prix de 0,12 \$ l'action, expirant 12 mois suivant la date de clôture du placement. Aucun montant n'a été accordé aux bons de souscription.

(B) Actions à émettre : en décembre 2013, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 105 000 \$. En vertu de ce placement, la Société émettra 1 400 000 actions de catégorie «A» (émises le 7 janvier 2014), dont 90 % seront accréditives, et 700 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions de catégorie «A» à un prix de 0,12 \$ l'action expirant 12 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 14 000 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

La filiale ne détient aucune action de la société mère.

12. CAPITAUX PROPRES (suite)

12.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions de catégorie «A» comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 700 000	0,20
Attribués	2 500 000	0,12
Solde émis au 31 décembre 2013	4 200 000	0,15
À émettre	700 000	0,12
Solde aux 31 décembre 2013 et 2014	4 900 000	0,15

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions de catégorie «A» se détaille comme suit aux 31 décembre 2014 et 2013 :

	31 décembre 2014 Nombre	31 décembre 2013 Nombre	Prix d'exercice \$
Date d'expiration			
Novembre 2015 ⁽¹⁾	1 700 000	1 700 000	0,20
Décembre 2015 ⁽¹⁾	3 200 000	3 200 000	0,12
	4 900 000	4 900 000	

⁽¹⁾ Au cours de la période terminée le 31 décembre 2014, la Société a prolongé la date d'expiration de ces bons de souscription de 12 mois.

La juste valeur de 0,007 \$ (0,03 \$ en 2013) résultant de la prolongation des bons de souscription est de 34 300 \$ (54 740 \$ en 2013). Cette valeur a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en utilisant les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prix moyen de l'action à la date de la modification	0,04 \$	0,06 \$
Volatilité prévue	132,25 %	217,30 %
Taux d'intérêt sans risque	1,02 %	1,07 %
Durée de vie prévue	1 an	1 an
Dividende prévu	0 %	0 %
Prix d'exercice moyen à la date d'émission	0,15 \$	0,20 \$

La juste valeur de 0,04 \$ des bons de souscription attribués en 2013 a été comptabilisée au surplus d'apport pour un montant total de 14 000 \$. Cette valeur a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses suivantes :

12. CAPITAUX PROPRES (suite)

12.2 Bons de souscription (suite)

	31 décembre 2013
Prix de l'action à la date d'attribution	0,07 \$
Volatilité prévue	194,35 %
Taux d'intérêt sans risque	1,08 %
Durée de vie prévue	1 an
Dividende prévu	0 %
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,12 \$

Les volatilités prévues sous-jacentes des bons de souscription prolongés et attribués ont été déterminées par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de temps correspondant à la durée de vie prévue des bons.

13. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

13.1 Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel

Les salaires et autres charges au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	46 488	67 053
Paiements fondés sur des actions	94 600	125 220
	<u>141 088</u>	<u>192 273</u>

13.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, dirigeants, employés-clés et aux fournisseurs de services des actions de catégorie «A». Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 5 600 000 actions de catégorie «A».

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à 0,05 \$ ou au cours escompté des actions ordinaires à la date d'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Les principales conditions du régime sont les suivantes :

- i) le nombre maximal d'actions de catégorie «A» qui peuvent être attribuées pour un bénéficiaire, autre qu'un consultant ou fournisseur de services est limité à 5 % des actions émises et en circulation à la date d'attribution;
- ii) le nombre maximal d'actions de catégorie «A» qui peuvent être attribuées pour un consultant au cours d'une période de 12 mois est limité à 2 % des actions émises et en circulation;
- iii) le nombre maximal d'actions de catégorie «A» qui peuvent être attribuées pour un fournisseur de services de relation avec les investisseurs au cours de toute période de 12 mois est limité à 2 % du nombre d'actions émises et en circulation; de plus, les options attribuées pourront être levées graduellement sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison d'un maximum de 25 % par trimestre.

13. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

13.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 1 ^{er} janvier 2013	2 800 000	0,20
Attribuées	2 400 000	0,10
Expirées	(3 000 000)	0,20
En circulation au 31 décembre 2013	2 200 000	0,10
Attribuées	2 200 000	0,10
En circulation au 31 décembre 2014	4 400 000	0,10
Exercibles		
Au 31 décembre 2014	4 400 000	0,10
Au 31 décembre 2013	2 200 000	0,10

Le 1 avril 2014, la Société a attribué 2 200 000 d'options d'achat d'actions à des dirigeants, administrateurs et à un consultant de la Société en vertu de son régime incitatif d'attribution d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options sont valides jusqu'au 28 octobre 2018.

Le 22 janvier 2013 et le 29 octobre 2013, la Société a attribué 200 000 et 2 200 000 options d'achat d'actions à un consultant et à des consultants et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'attribution d'options, à un prix de levée de 0,20 \$ et 0,10 \$ par action respectivement. Les options ont une durée de 0,75 an et 5 ans respectivement.

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options en circulation aux 31 décembre 2014 et 2013 :

Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Prix d'exercice \$
Ans	Nombre	Nombre	
3,83	4 400 000	2 200 000	0,10

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées de 0,043 \$ (0,05 \$ en 2013) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prix de l'action à la date d'attribution	0,05 \$	0,06 \$
Volatilité attendue	151,63 %	159,82 %
Taux d'intérêt sans risque	1,44 %	1,50 %
Durée de vie prévue	4,5 ans	4,65 ans
Taux de dividende attendu	0 %	0 %
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,10 \$	0,11 \$

13. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

13.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions sur une période de temps correspondant à la durée de vie moyenne prévue des options.

En tout, un montant de 94 600 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (125 220 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). La contrepartie a été portée au surplus d'apport.

14. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La valeur comptable du découvert bancaire (encaisse en 2013), de l'emprunt bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et charges au titre du personnel), du billet à payer à un dirigeant et du billet à payer à une société contrôlée par un dirigeant est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

15. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions de catégorie «A» potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 12 et 13.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir de la perte nette attribuable aux propriétaires de la société mère comme numérateur, en prenant en considération l'ajustement résultant de la prolongation des bons de souscription au 31 décembre 2014.

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Perte nette attribuable aux propriétaires de la société mère	(2 095 695)	(488 468)
Ajustement résultant de la prolongation des bons de souscription	(34 300)	(54 740)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère ajusté	(2 129 995)	(543 208)
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie «A»	62 716 419	56 590 392
Perte nette et diluée par action de catégorie «A»	(0,03)	(0,01)

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant les actions de catégorie «A» entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers consolidés.

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	(515 970)	(185 874)
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	25 421	73 168
Renversement des autres créditeurs liés aux actions accréditives	-	(119 680)
Variation des différences temporaires non constatées	490 549	84 529
Total du produit d'impôt différé	<u>-</u>	<u>(147 857)</u>

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,9 %	(816 691)	(216 917)
Ajustements pour les éléments suivants :		
Paiements fondés sur des actions	25 447	33 684
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	25 421	73 168
Renversement des autres créditeurs liés aux actions accréditives	-	(119 680)
Variation des différences temporelles non constatées	490 549	84 529
Variation de juste valeur non déductible (non imposable)	-	(3 035)
Éléments non déductibles et autres	275 274	394
Charge (produit) d'impôt différé sur le résultat	<u>-</u>	<u>(147 857)</u>

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé

Les différences temporaires suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires et pertes fiscales inutilisés ont donné lieu aux différences temporaires déductibles et aux pertes fiscales non comptabilisées suivantes:

	31 décembre 2014	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations	12 796	12 796
Frais d'émission d'actions	1 119	1 119
Pertes autres qu'en capital	883 964	2 652 397
	<u>897 879</u>	<u>2 666 312</u>
	31 décembre 2013	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations	12 796	12 796
Frais d'émission d'actions	6 725	6 725
Pertes autres qu'en capital	2 082 007	1 586 488
	<u>2 101 528</u>	<u>1 606 009</u>

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2028	-	471 219
2029	-	375 136
2030	175 547	173 103
2031	210 983	573 671
2032	253 882	523 380
2033	213 919	295 644
2034	29 633	240 244
	<u>883 964</u>	<u>2 652 397</u>

La société dispose de crédits d'impôts à l'investissement de 96 761 \$ (96 838 \$ en 2013) qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent d'ici 2033.

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Variation des montants comptabilisés durant l'exercice

	Solde au 1 ^{er} janvier 2014 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2014 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration de prospection et d'évaluation	(204 520)	(348 244)	(552 764)
Crédits d'impôt inutilisés	(6 950)	6 950	-
Pertes fiscales inutilisées	209 976	342 035	552 011
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	1 474	(741)	753
Total des montants comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière	-	-	-
Renversement des autres passifs liés aux actions accréditives		-	
Variation des impôts futurs selon l'état consolidé du résultat global		-	
	Solde au 1 ^{er} janvier 2013 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2013 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration de prospection et d'évaluation	(255 117)	50 597	(204 520)
Crédits d'impôt inutilisés	(1 408)	(5 542)	(6 950)
Pertes fiscales inutilisées	226 054	(16 078)	209 976
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	2 294	(800)	1 494
Total des montants comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière	(28 177)	28 177	-
Renversement des autres passifs liés aux actions accréditives		119 680	
Variation des impôts futurs selon l'état consolidé du résultat global		147 857	

17. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013
	\$		\$
Taxes de vente à recevoir	(212)		13 593
Frais payés d'avance	3 764		(3 237)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	82 773		(20 160)
	<u>86 325</u>		<u>(9 804)</u>

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013
	\$		\$
Crédits d'impôt à l'exploration à recevoir débités (crédités) des actifs d'exploration, de prospection et d'évaluation	429		(67 078)

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société ayant un dirigeant en commun, des sociétés contrôlées par des dirigeants et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques, ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

18.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que les présidents. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013
	\$		\$
Avantage du personnel à court terme			
Salaires et avantages sociaux	-		19 382
Frais de consultants	-		15 000
Paielements fondés sur des actions	77 400		103 500
Total de la rémunération	<u>77 400</u>		<u>137 882</u>

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

18.2 Transactions avec une société liée

Au 31 décembre 2014, les comptes fournisseurs et autres créditeurs inclus un montant de néant \$ (3 762 \$ en 2013) à des sociétés ayant un dirigeant en commun, 78 700 \$ (78 700 \$ en 2013) à une société contrôlée par un dirigeant et 7 450 \$ à un dirigeant (7 450 \$ en 2013).

19. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société à poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
- Assurer un rendement aux actionnaires de la société mère.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accreditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 12.1 et 21.

La Société finance ses activités d'exploration, de prospection et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

20. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration.

Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition au marché des capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit était limitée à la valeur comptable de l'encaisse au montant de 184 833 \$ au 31 décembre 2013.

20. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

20.1 Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit de l'encaisse est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Les passifs financiers de la Société, soit le découvert bancaire pour un montant de 5 044 \$ (néant \$ au 31 décembre 2013), l'emprunt bancaire pour un montant de 33 527 \$ (néant \$ au 31 décembre 2013), les dettes fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des salaires et charges au titre du personnel) pour un montant de 530 722 \$ (445 298 \$ au 31 décembre 2013) ainsi que les billets à payer à un dirigeant et à une société contrôlée par un dirigeant pour un montant total de 280 000 \$ plus les intérêts de 14 900 \$ (inclus dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs) (280 000 \$ plus les intérêts de 14 901 \$ au 31 décembre 2013) ont des échéances contractuelles de moins d'un an.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses engagements de frais d'exploration et de prospection, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions au moyen de financements privés antérieurs.

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier les crédits d'impôt à recevoir.

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Le 18 janvier 2013, la Société a fait l'objet d'une poursuite pour un montant d'environ 139 000 \$ ainsi que l'émission de 9 000 000 actions de Olitra inc. pour des frais de consultants et autres. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société est financée en partie par l'émission d'unités accréditives et en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement. La Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et de prospection.

Ces règles fiscales concernant les placements accreditifs fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration et de prospection qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accreditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale aurait un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2011, la Société s'était engagée à dépenser 480 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2012. La Société a engagé 417 808 \$ en FEC avant le 31 décembre 2012 et un solde de 62 192 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2012. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 57 100 \$ incluant les intérêts.

Au cours de la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2013, la société mère a reçu un montant de 94 500 \$ à la suite de placements accreditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales en date du 31 décembre 2013.